



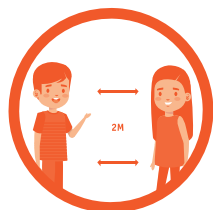
LOIRE-ATLANTIQUE

REPÈRES POUR L'ORGANISATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Novembre 2020



Port du masque obligatoire dès 6 ans, hors activités sportives : les élèves gardent leur masque lors du passage des consignes et de la préparation de l'activité. Ils enlèvent leur masque durant l'activité sportive.



Privilégier les sports qui permettent une **distanciation** et le respect des gestes barrière



Les élèves doivent **se laver les mains avant et après** l'activité sportive



Les activités sportives doivent se faire par groupe classe, les brassages entre différents groupes d'élèves sont à proscrire.



Les élèves pourront **continuer à utiliser** les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts : **gymnases, incluant les piscines.**



Les élèves pourront en effet continuer les **activités aquatiques**, Pour le 1D, les **parents** pourront accompagner les élèves en remplissant la déclaration «bénévole accompagnateur»